



OCEANA Protégeons les Océans du Monde



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



Madame Barbara Pompili
Ministre de la transition écologique
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Madame Annick Girardin
Ministre de la mer
25 Avenue de Ségur
75007 Paris

Madame Bérangère Abba
Secrétaire d'État en charge de la biodiversité
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Objet : Appel à l'interdiction de la pêche de fond dans la FRA du golfe du Lion.

Paris, le 03 décembre 2020

Mesdames les Ministres,

Le golfe du Lion comporte une grande variété de fonds : lagunes sablo-vaseuses, herbiers de posidonie, canyons sous-marins, etc., qui correspondent à autant d'écosystèmes dont certains constituent des habitats essentiels ou des écosystèmes vulnérables. Il constitue depuis toujours une zone de pêche très convoitée par les flottes française et espagnole. Cette pression de pêche a largement contribué à la dégradation considérable de la biodiversité observée ces 20 dernières années.

Les zones de restriction des activités de pêche (Fisheries Restricted Areas, FRA) sont un outil essentiel créé par la Commission générale des pêches de Méditerranée (CGPM) pour permettre le rétablissement des populations de poissons et la protection d'écosystèmes marins vulnérables tels que les récifs coralliens en eau profonde, les cheminées hydrothermales ou encore les suintements d'eau froide. Depuis 2005, neuf FRA ont ainsi été instaurées en Méditerranée.

Celle du golfe du Lion a été créée en 2008 dans le but de préserver les reproducteurs de merlu et d'autres espèces. D'une superficie de 2 000 km², elle est intégralement située dans la Zone économique exclusive de la France qui y dispose donc d'une souveraineté très élargie. Elle est unanimement considérée comme un échec patent pour une raison très simple : la CGPM y a autorisé le maintien de l'effort de pêche au niveau de celui de 2008. Douze ans plus tard, le constat s'impose :

- Le merlu est au bord de l'effondrement sur tout le golfe du Lion^{1,2}, avec un taux de mortalité par pêche 15 fois supérieur au RMD (Rendement maximal durable) ;
- Le volume de captures est le double de la biomasse du stock reproducteur ;
- 90 % des femelles et 41 % des mâles capturés sont des juvéniles³.

Et la fermeture de la FRA six mois par an, instaurée par la France en 2019 dans le cadre du plan de gestion pluriannuel en Méditerranée occidentale pour les pêcheries démersales sera insuffisante pour inverser la tendance et permettre le rétablissement des stocks clés du golfe du Lion⁴.

À l'opposé, la FRA de Jabuka/Pomo pit, créée en 2017 en mer Adriatique, une zone surexploitée de longue date par les chalutiers de fond, est **reconnue comme un modèle de réussite**. Elle comprend une réserve intégrale (1 500 km²) où la pêche de fond et la capture de petits pélagiques (sardines et anchois) sont interdites et une zone tampon (1 000 km²) dans laquelle l'effort de pêche a été réduit de moitié. Dix-huit mois après sa mise en place, les résultats étaient déjà probants :

- La biomasse du merlu s'y est multipliée par 2,5 et celle de la langoustine a doublé⁵ ;
- La FRA bénéficie d'un large soutien de la part des pêcheurs⁶.

Cette réalisation constitue l'exemple même de ce qui peut être fait pour rétablir des stocks surexploités et endommagés tout en protégeant les écosystèmes marins vulnérables.

C'est pourquoi nous, représentant-e-s des ONG actives sur la conservation des océans, demandons au gouvernement français d'adopter sans plus de délai deux mesures essentielles pour que la FRA du golfe du Lion devienne enfin pleinement opérationnelle :

- **L'interdiction totale de tous types de pêche de fond**, dont le chalutage de fond, dans la FRA du golfe du Lion ;
- **La délimitation d'une zone tampon** dont l'accès sera réservé aux bateaux disposant actuellement d'une licence pour opérer dans la FRA et où l'effort de pêche sera strictement encadré et contrôlé.

L'effort sur zone se résume à 10 bateaux totalisant 170 jours de présence dans la FRA en 2019. Ces chiffres sont à comparer avec les 170 bateaux qui totalisaient plus de 10 000 jours/an sur le site de Jabuka Pomo avant la création de la FRA. Donc, loin de constituer un sacrifice, la fermeture de la FRA du golfe du Lion aux engins de fond est un investissement. Cet investissement offre des retours à court, moyen et long terme, tant en matière d'augmentation de la biomasse, garante d'un avenir pour la pêche durable, que de

¹ GFCM Scientific Advisory Committee on Fisheries (SAC), 5 April 2019, Third meeting of the Sub regional Committee for the Western Mediterranean (SRC-WM), p 22 .

² Coll M, Vilas D, Corrales X, Piroddi C, Steenbeek J (2019). Report on the quantitative food web models calibrated with time series of data. Sustainable Fisheries in EU Mediterranean waters through network of MPAs - Safenet MARE/2014/41 Deliverable 4.3:76.

³ IFREMER Centre de recherche halieutique de Sète UMR Écosystèmes marins exploités (2011). Variabilité de paramètres biologiques du merlu dans le golfe du Lion : effets indirects de la pêche.

⁴ Vilas D, Coll M, Corrales X, Steenbeek J, Piroddi C, Ligas A, Sartor P, Macias D, Claudet J (2020) Current and potential contributions of the Gulf of Lion Fisheries Restricted Area to fisheries sustainability in the NW Mediterranean Sea. <https://www.biorxiv.org/content/10.1101/2020.02.22.960914v1>

⁵ N. Vrgoc; C. Piccinetti; I. Isajlovic; C. Manfredi; D. Medvešek, 2019. Preliminary data on the bottom trawl surveys in Jabuka Pit. Subregional Committee for the Adriatic Sea (GFCM, Split, Croatia)

⁶ L'enquête menée par MedReAct (entretiens semi-directifs avec des pêcheurs italiens et croates) montre que 89% d'entre eux estiment que la FRA va améliorer la situation; 53% témoignent de la hausse des captures (de 60% en moyenne) et 42% ont constaté une augmentation de la taille moyenne des prises.

régénération de la biodiversité marine, condition *sine qua non* de la résilience des océans et de leur capacité à stocker le carbone.

Convaincu-e-s de votre engagement et de votre volonté politique en faveur de la biodiversité marine, nous nous vous prions de croire, Mesdames les Ministres, en notre sincère considération.

Stéphan Beaucher
MedReAct

Pascale Moehrle,
Directrice générale d'Oceana en Europe

Isabelle Autissier
Présidente de WWF France

Arnaud Schwartz
Président de France Nature Environnement

Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO

Sylvain Guérin
Président de Des requins et des hommes

François Sarano
Fondateur de Longitude 181

Philippe Garcia
Président de Défense des Milieux Aquatiques

Rémi Luglia
Président de la SNPN

Madline Rubin
Directrice de l'ASPAS

Coordination et contact :

Stéphan Beaucher (MedReAct)

06 27 66 14 81

beaucherstephan@gmail.com